



Agence américaine  
pour le développement  
international

## Conseils techniques concernant la disposition sur les « informations compréhensibles » de l'amendement Tiahrt.

### Résumé

En tant que compléments à d'autres directives concernant l'amendement Tiahrt de la loi de 1999 sur les affectations pour les opérations à l'étranger, ces conseils visent spécifiquement à aider les missions à comprendre et à appliquer la section relatives aux « informations compréhensibles » qui doivent être fournies aux clients concernant la méthode contraceptive qu'ils ont choisie. Les programmes financés par l'USAID se sont engagés depuis longtemps à promouvoir une bonne interaction client-prestataire (ICP), en tant qu'aspect essentiel de la qualité des soins et du choix informé, par l'intermédiaire d'un éventail de moyens y compris le conseil, les supports imprimés et les médias de masse. Ces approches devraient s'appliquer aux informations obligatoires en vertu de l'amendement Tiahrt. L'USAID/Washington recommande par ailleurs fortement de mettre en place une intervention spécifique tangible (c.-à-d. physique) (par ex. : affiches murales, tableaux à feuilles, notices) dans tous les sites de prestation de services, afin de promouvoir une fourniture plus régulière d'informations.

Afin de favoriser la mise en place, l'USAID/Washington a développé des recommandations à titre indicatif concernant les informations techniques ainsi qu'un panneau mural destiné aux cliniques, qui faciliteront le respect de l'amendement Tiahrt. Les missions peuvent s'en servir pour développer des supports spécifiques à chaque pays, ou elles peuvent demander des copies du panneau mural à des fins de distribution dans chaque pays. Nous travaillons également avec des entreprises de marketing social à l'élaboration de notices appropriées. Grâce à des fonds de base (même si ces derniers sont limités), l'USAID/Washington fournira un grand nombre de panneaux muraux, dans au moins 4 langues différentes.

**Action :** Comme cela est décrit ci-dessous, les missions doivent, pour le 18 juin 1999, communiquer leur plan de mise en œuvre de la disposition sur les informations compréhensibles et envoyer leur commande de copies du panneau mural à l'USAID/Washington.

### Contexte

La disposition sur les « informations compréhensibles » de l'amendement Tiahrt est la suivante :

« Le projet est tenu de fournir aux utilisateurs de la planification familiale des informations compréhensibles sur les avantages et les risques que comporte la méthode choisie pour la santé, notamment les conditions qui sont des contre-indications à l'utilisation de la méthode et les effets secondaires dont on sait qu'ils découlent de l'utilisation de la méthode.

Cette obligation peut être satisfaite par la fourniture d'informations conformément aux pratiques et aux normes médicales et aux conditions sanitaires du pays où le projet est exécuté, par le biais de conseils, brochures, affiches ou notices. »

Si l'amendement consacre les principes de qualité que nos programmes encouragent depuis des années, nous reconnaissons également que :

La qualité va au-delà de l'amendement Tiaht. Par exemple, la disposition concerne uniquement la « méthode choisie » et ne parle pas des autres méthodes. Les méthodes contraceptives présentent plusieurs avantages et inconvénients (par ex., leur prix, la facilité d'interruption) qui ne se limitent pas aux seuls avantages, risques et effets secondaires pour la santé. De même, une interaction client-prestataire optimale ne se limite pas à la fourniture unilatérale d'informations. Il s'agit plutôt d'une communication interactive où le prestataire écoute le client, répond à ses questions spécifiques et essaie de ne pas le submerger avec des informations superflues.

Soyons réaliste, il n'est pas facile de communiquer des informations et de parvenir constamment à une bonne interaction client-prestataire. Améliorer la communication est un processus permanent qui demande des efforts à long terme.

### **Une approche double**

Puisque nous nous intéressons à la promotion du choix informé et à d'autres aspects de l'accès et de la qualité au-delà de l'amendement Tiaht, et que nous devons dans le même temps satisfaire les obligations spécifiques de l'amendement Tiaht, l'USAID/Washington préconise une approche double. Tout d'abord, il faut continuer à promouvoir le choix informé et une bonne interaction client-prestataire à l'aide des mécanismes habituels - y compris la formation, la supervision, le conseil, les médias de masse, les supports imprimés, et les autres supports d'information, d'éducation et de communication (IEC), tels que les tableaux à feuilles et les vidéos. Ensuite, pour s'assurer que des informations compréhensibles concernant les avantages et les risques pour la santé sont fournies aux clients, l'USAID/Washington préconise une série d'interventions spécifiques tangibles (c.-à-d. physiques) dans chaque site de prestation de services comme suit :

- ◆ Les sites de services cliniques : Un panneau mural sur les différentes méthodes contraceptives doit être clairement visible dans chaque site.
- ◆ Le marketing social : Des notices ou des suremballages comportant les informations pertinentes relatives à la méthode envisagée.
- ◆ La distribution à base communautaire (DBC) : des outils de travail et des supports IEC adéquats, tels qu'une liste de contrôle ou un tableau à feuilles, pour contribuer à diffuser les informations obligatoires en vertu de l'amendement Tiaht.

Le fait de disposer de ces supports écrits clairement visibles dans un panneau mural, une notice, ou entre les mains d'un travailleur de DBC, permettra au projet de prouver et d'étayer le fait que des informations compréhensibles ont été fournies de manière systématique.

## Contenu

Les informations jointes ont été élaborées par une équipe technique de l'USAID/Washington et par le Sous-comité MAQ (Initiative de l'USAID *Maximiser l'accès et la qualité*) chargé des compétences et des conseils techniques. Le premier tableau est intitulé *Conseils à titre indicatif sur les « informations compréhensibles » de l'amendement Tiaht*. Il décrit le type d'informations qui doivent être fournies à chaque client concernant les avantages pour la santé, les conditions qui sont des contre-indications à cette méthode, et les effets secondaires connus (les risques pour la santé étant repris dans les deux dernières catégories). Les informations ont été adaptées d'un texte de l'OMS intitulé « *Improving Access to Quality Care in Family Planning: Medical Eligibility Criteria for Contraceptive Use* » et du document Éléments de la technologie de la contraception.<sup>1</sup>

Le deuxième tableau, intitulé « *Certaines méthodes ne sont pas conseillées pour certaines conditions de santé* », présente de manière succincte les contre-indications et pourrait être intégré dans un panneau mural ou une brochure.

Ces deux tableaux constituent un point de départ. Les informations qui y sont reprises ne doivent pas être considérées comme un « seuil » ou un « plafond » d'informations qui devraient être fournies à chaque client. En effet, l'amendement Tiaht stipule que l'obligation d'information peut être satisfaite « en fournissant des informations conformément aux pratiques et aux normes médicales et aux conditions sanitaires du pays où le projet est exécuté... ». Une telle adaptation est également conforme au principe général de qualité des soins et de bon conseil - afin d'adapter les informations aux besoins spécifiques du client.

Troisièmement, nous avons joint une copie d'un **panneau mural**. Nous avons joint ce panneau avec le guide clinique, Éléments de la technologie de la contraception (qui a été modifié pour être conforme à l'amendement Tiaht, à commencer par l'édition d'une version espagnole, imprimée au printemps 1999). Ce panneau a été approuvé par l'OMS et porte le logo de l'OMS. L'USAID/Washington pense que l'utilisation de ce panneau contribuera à respecter l'obligation de l'amendement Tiaht et encourage fortement les missions et les agences coopérantes à envisager de distribuer à grande échelle ce panneau, ou une version adaptée en fonction des spécificités locales, dans leurs programmes de prestation de services financés par USAID.

Pour les missions qui souhaiteraient utiliser ce tableau mural dans leur programme, l'USAID/Washington a réservé des fonds de base importants (mais néanmoins limités) pour imprimer ce tableau dans au moins quatre langues (anglais, espagnol, français et arabe). L'USAID/Washington peut également assurer l'impression et la fourniture du panneau mural dans d'autres langues (par ex., en swahili ou en hindi), si la demande est suffisante. Les missions devront se charger de la distribution et de l'utilisation de ce panneau dans chaque pays.

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la santé (OMS), *Improving Access to Quality Care in Family Planning. Medical Eligibility Criteria for Contraceptive Use (Améliorer l'accès et la qualité des soins en matière de planning familial : les critères d'éligibilité médicale pour l'utilisation de contraceptifs)*, Genève, OMS, Famille et santé reproductive, 1996.  
Hatcher, Robert A., et al., *Éléments de la technologie de la contraception : Manuel à l'intention du personnel clinique*, Baltimore, MD, École de santé publique de l'Université Johns Hopkins, Programme d'information sur la population, 1997.

Le panneau mural est également disponible en version électronique dans différentes langues à l'adresse suivante : [http://www.jhuccp.org/topics/heath\\_com.shtml](http://www.jhuccp.org/topics/heath_com.shtml). Il peut également être obtenu dans d'autres formats électroniques ainsi qu'en format papier auprès du Programme d'information sur la population de l'université Johns Hopkins.

Contact :

Stephen Goldstein, Population Information Program

Johns Hopkins Center for Communication Programs

111 Market Place, Suite 310

Baltimore, Maryland, 21202, États-Unis

Télécopie : (410) 659-6266, Courrier électronique : PopRepts@jhuccp.org

L'USAID/Washington travaille également, avec le personnel chargé des stratégies de marketing commercial (CMS) et Population Services International (PSI), à la révision des notices et des suremballages de contraceptifs, déjà mis en place dans le cadre du marketing social, pour favoriser le respect de l'amendement Tiahrt.

### **Action**

Étant donné qu'il est important de respecter l'obligation de l'amendement Tiahrt concernant les informations compréhensibles, les missions sont vivement encouragées à travailler avec leurs collègues du pays hôte pour s'assurer que les interventions tangibles adéquates décrites plus haut (panneaux muraux, notices et outils de travail de DBC) sont mises en place dans tous les sites de prestations de services soumis à l'amendement Tiahrt (à commencer par les fonds d'aide au développement de l'exercice 1999) en temps opportun.

1) Nous demandons que chaque mission expose brièvement à l'USAID/Washington la manière dont elle compte s'occuper de chaque secteur de prestation de services (sites de services cliniques, programmes de marketing commercial/social et programmes de DBC).

2) Les missions souhaitant recevoir des panneaux muraux en anglais, espagnol, français ou arabe, doivent nous préciser le nombre de copies et la langue souhaitée. Si vous souhaitez que le panneau mural soit imprimé dans une autre langue, veuillez-nous préciser la langue et le nombre de copies souhaitées.

Veuillez envoyer vos réponses par courrier électronique avant le 18 juin à Joanne Jeffers du G/PHN/POP.

Si après avoir lu ces conseils, vous avez encore des questions, vous pouvez vous adresser à Jim Shelton, médecin-conseil principal, Bureau de la population.

## Conseils indicatifs sur les « informations compréhensibles » de l'amendement Tiaht.

- ◆ Quelle que soit la méthode, éviter une grossesse non désirée constitue un grand avantage pour la santé - la prévention des risques de grossesse et de maternité.
- ◆ Chaque méthode présente également des avantages et des inconvénients propres à chaque personne, en fonction des besoins et du point de vue du client. Par exemple, certaines personnes trouvent que le caractère facilement réversible des contraceptifs oraux est un avantage, tandis que d'autres estiment que le caractère définitif de la vasectomie est un avantage.

| Principaux avantages pour la santé  | Contre-indications   | Effets secondaires les plus fréquents   |
|---|--|---|
| <b>Contraceptifs oraux combinés (COC)</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Menstruations régulières, moins abondantes et plus courtes ; crampes menstruelles moins fortes et moins nombreuses.</li> <li>• Peuvent prévenir ou diminuer l'anémie ferriprive.</li> <li>• Aident à prévenir plusieurs maladies (dont les grossesses extra-utérines, le cancer de l'endomètre et de l'ovaire, les kystes de l'ovaire, la salpingite, les maladies bénignes du sein).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allaité au sein pendant 6 mois.</li> <li>• Enceinte, ou ayant accouché moins de 21 jours auparavant.</li> <li>• Fume et a plus de 35 ans.</li> <li>• Hypertension.</li> <li>• Certains types de maux de tête violents et répétés s'accompagnant d'autres signes.</li> <li>• Certaines maladies actives graves du foie.</li> <li>• Certaines maladies graves peu courantes du cœur et des vaisseaux sanguins et quelques autres maladies rares.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nausées et vomissements (maux d'estomac).</li> <li>• Boutons et absences occasionnelles des règles.</li> <li>• Maux de tête légers.</li> <li>• Léger gain de poids.</li> <li>• Humeur maussade.</li> <li>• Très rarement des effets secondaires graves.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p> |
| <b>Contraceptif injectable DMPA</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à prévenir plusieurs maladies (dont les grossesses extra-utérines, le cancer de l'endomètre, les léiomyomes utérins).</li> <li>• Rend les crises drépanocytaires plus rares et moins douloureuses.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allaité au sein pendant 6 semaines.</li> <li>• Grossesse.</li> <li>• Hypertension.</li> <li>• Certaines maladies actives graves du foie et quelques autres maladies graves peu courantes.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saignements irréguliers dont l'aménorrhée.</li> <li>• Gain de poids.</li> <li>• Légers maux de tête.</li> </ul>  |
| <b>Implants Norplant®, pilules progestatives (PP)</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aident à prévenir l'anémie ferriprive et la grossesse extra-utérine (Norplant®).</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allaité au sein pendant 6 semaines.</li> <li>• Enceinte.</li> <li>• Certaines maladies graves du foie et quelques autres maladies graves peu courantes.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saignements irréguliers.</li> <li>• Légers maux de tête.</li> </ul>  |
| <b>Pilules contraceptives d'urgence (COC ou PP)</b>   |  |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enceinte.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nausées et vomissements.</li> </ul>  |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b><u>DIU en cuivre</u></b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à prévenir les grossesses extra-utérines</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enceinte ou période post-natale entre 48h et 4 semaines.</li> <li>• Maladie sexuellement transmissible (MST) ou infection pelvienne - actuelle ou récente ; risque élevé de MST.</li> <li>• Saignements vaginaux anormaux inexpliqués qui semblent indiquer une grossesse ou une maladie sous-jacente, jusqu'à examen.</li> <li>• Certaines affections peu courantes des organes féminins, y compris des anomalies anatomiques.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saignements plus abondants et plus longtemps.</li> <li>• Risque plus élevé de salpingite si vous contractez une MST.</li> <li>• Le DIU peut sortir.</li> <li>• Une partie du DIU peut traverser la paroi de l'utérus (rare).</li> </ul> |
| <b><u>Stérilisation féminine, vasectomie</u></b>  |   |  |
|   | <p>Aucune affection n'empêche une personne d'avoir recours à la stérilisation. Toutefois, certaines affections nécessitent un report ou un renvoi.</p> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Douleur et gêne pendant plusieurs jours après l'opération.</li> <li>• Complications chirurgicales très rares.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions, adressez-vous à votre prestataire.</p>  |
| <b><u>Préservatifs (masculins et féminins)</u></b>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préviennent les infections sexuellement transmissibles (IST) y compris le VIH, et les conséquences des IST, ainsi que la grossesse.</li> </ul> | (aucune)  |  |
| <b><u>Spermicide</u></b>  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à prévenir certaines IST et les conséquences des IST, ainsi que la grossesse.</li> </ul>  | (aucune)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infection urinaire.</li> </ul>  |
| <b><u>Diaphragme, capuchon cervical</u></b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aident à prévenir certaines IST et les conséquences des IST, ainsi que la grossesse.</li> </ul>  | (aucune)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infection urinaire.</li> </ul>  |
| <b><u>Méthodes fondées sur la connaissance de la fécondité &amp; MAMA (Méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée)</u></b>  |   |  |
|   | (aucune)  | (aucun)  |

### **Certaines méthodes ne sont pas conseillées pour certaines conditions de santé**

| <b>Condition</b>  | <b>Méthode déconseillées</b>   |
|---|--|
| Fume et a plus de 35 ans.   | Contraceptifs oraux combinés (COC).*   |
| Hypertension connue.  | COC. En cas d'hypertension grave, DMPA.**  |
| Allaite au sein pendant les 6 premiers mois.<br>Allaite au sein pendant les 6 premières semaines.   | COC.<br>DMPA, implants, pilules progestatives(PP).   |
| Certaines maladies graves peu courantes du cœur et des vaisseaux sanguins et quelques autres maladies rares ; certaines maladies actives du foie.   | COC, PP, DMPA, implants. Demandez à votre prestataire de services.   |
| Les MST ou la salpingite - actuellement ou pendant ces derniers trois mois. Risque élevé de MST - par exemple, si vous ou votre partenaire sexuel avez d'autres partenaires.  | DIU. Utiliser des condoms même en utilisant une autre méthode. (Un saignement vaginal inhabituel peut être un signe de MST). |
| Certaines conditions peu courantes des organes féminins.  | DIU. Demandez à votre fournisseur.   |
| Grossesse.  | COC, PP, DMPA, implants, DIU. COC pendant les 21 premiers jours après l'accouchement.  |
| * S'applique également aux injectables combinés (mensuels) tout au long.<br>** DMPA = injectable DMPA (Depo-Provera®), s'applique également à l'injectable NET-EN (Noristerat®) tout au long.<br><b>Note:</b> Prière de consulter les normes nationales pour des directives spécifiques |  |